

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU SUD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM

\*\*\*\*\*

COMMUNE D'OLAMZE

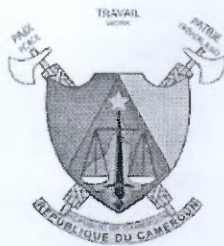
\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

B.P. 245 Ambam

Tel : (+237) 699 03 76 27



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-work-fatherland

\*\*\*\*\*

SOUTH REGION

\*\*\*\*\*

NTEM VALLEY DIVISION

\*\*\*\*\*

OLAMZE COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARY

\*\*\*\*\*

B.P. 245 Ambam

Tel : (+237) 699 03 76 27

DECISION N° 15 /D/SIGAMP/SG/C-OL/2026

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/DAONO/PU/ RS/C-OL/SG/CIPM/2026 du 24 Février 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE ROUTE EN TERRE AVEC CONSTRUCTION D'UNE DIGUE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE D'OLAMZE. DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM REGION DU SUD

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune d'Olamze, Maître d'ouvrage**

Vu la constitution

Vu la loi N°2019 /024 du 24 décembre 2019 portant code générale des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu la loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la république du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026

Vu le Décret N°77/2023 du 20 juin 1977 portant création de la commune Rurale d'Olamze

Vu le Décret 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu le Décret N°2025 /355 du 22 JUILLET 2025 portant nomination de **Monsieur MOCHI JOHNSON MALAFA** au poste de Préfet du Département de la Vallée du Ntem ;

Vu le Décret N°000354 /A/MINDEVEL du 09 Mars 2020, constatant l'élection de Monsieur **ELA MVE Albert** comme Maire de la Commune d'Olamze et ses adjoints ;

Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI / 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances du suivi et du contrôle de l'exécution , du suivi et du contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2026

Vu L'appel d'offres nationale ouverte en procédure d'urgence N°005/AONO/PU/C-OL/CIPM/2025 du 24 Février 2026 dans la Commune d'Olamze département de la Vallée du Ntem, région du Sud

Considérant - Le procès-verbal d'ouverture des offres de la CIPM -, du rapport d'analyse de la sous- commission - de l' examun du rapport d'analyse de la sous - commission d'analyse par la CIPM

**DECIDE :**

**Article Premier** GROUPEMENT GENELEC / PUBLICIS.COM SARL TEL/222202313 est attributaire de la lettre commande relative aux travaux de réhabilitation de route en terre et construction d'une digue

- LOT1 : montant TTC : 52 000 000FCFA
- LOT2 : TTC : 45 000 000 FCFA dans la commune de Olamze pour un délai d'exécution de SIX (06) ,mois calendaires,

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- ARMP
- DD /MINMAP/VNT
- CIMP/C.OL

